Lycée polyvalent de l'Hautil

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

	ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale	:INFOCONCEPT
Adresse :3 rue Henri Fosse 7	77990 Le Mesnil-Amelot
ertifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom : SHAFIK	
Né(e) le : 09/04/2005	Sexe:F M
	5800 Cergy
☎ : (+33) 6 29 95 81 18 Mél	l :agipshafik255@gmail.com
	s informatiques aux organisations
Option SISR	
AU SEIN DE (nom de l'établisser	ment d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Lycée de L'Hautil 1 rue Gabriel F	auré 95280 JOUY LE MOUTIER
ı effectué un stage prévu dans l	le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE	
	e: Du 06/ 01/2025 au 15 / 02 /2025 .
Représentant une durée totale d	de nombre de semaines / de mois
	(rayer la mention inutile).
droits à congés et autorisations d'absence	tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque ence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période
	sécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
au moins égale à 22 jours de présence cons	sécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois. TION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

MR MERMER, Gerant

SARL INFOCONCEPT

CAPITAL DE 5000E 2-4 Avenue du 6 juin 1944 95190 GOUSSAINVILLE Port 06 79 40 78 78 SIRET 511 091 530 00044